

Ma gestion de flotte – Conditions utilisation

En participant au programme Ma gestion de flotte (le « **Programme** ») et tous services provenant de votre participation au Programme, vous consentez à être lié par les présentes conditions d'utilisation (les « **Conditions** ») et êtes réputé accepter celles-ci au moment de votre adhésion au Programme.

Nous pouvons modifier les Conditions en tout temps en vous fournissant un préavis et en obtenant votre consentement relativement auxdites modifications lorsque la loi l'exige. Lorsqu'un tel consentement n'est pas requis, les modifications entrent en vigueur immédiatement, et vous convenez d'être lié par celles-ci par votre participation ininterrompue au Programme. Nous vous recommandons de revoir les conditions régulièrement à partir du Portail (tel que défini ci-dessous). Veuillez prendre le temps de vous familiariser avec ces Conditions. Si vous n'acceptez pas toutes les Conditions, vous ne serez pas admissible au Programme et vous devrez communiquer avec votre courtier pour mettre fin à votre participation au Programme.

(1) Description du Programme

Ma gestion de flotte est un programme d'assurance offert par Intact Compagnie d'assurance (« **Intact** ») aux entreprises admissibles qui sont couvertes par une police d'assurance commercial pour flotte d'Intact (la « **Police** »), et qui se sont également inscrites à la solution Fleet Complete® offerte par Société Telus Communications et Complete Innovations Inc. (la « **Solution Fleet Complete**® »).

Le Programme vous donne accès à un portail d'assurance personnalisé en ligne (le « **Portail** ») qui traite et affiche diverses Données d'utilisation des véhicules (tel que défini ci-dessous) recueillies par le biais de la Solution Fleet Complete® à partir du lecteur de repérage de véhicules de Complete Innovations Inc. (le « **Lecteur de repérage de flotte** »). Les Données d'utilisation des véhicules seront utilisées par Intact dans le but de vous fournir des services de prévention de sinistre personnalisés, au besoin, et à des fins d'assurance, y compris à des fins de souscription, de tarification, ainsi qu'à des fins d'analyses actuarielles.

Les Données d'utilisation des véhicules ne seront pas utilisées pour résilier la Police ou pour analyser ou refuser des réclamations.

Veillez toutefois noter que des variables autres que les Données d'utilisation des véhicules peuvent influencer la Police en vertu de nos règles de souscription, incluant notamment les accidents et les infractions au code de la sécurité routière.

Aux fins des présentes Conditions, « **vous** » signifie l'entreprise qui est couverte par une police d'assurance flotte d'Intact, et « **nous** » signifie Intact.

(2) Portail

Le Portail est composé d'un site web personnalisé qui vous permettra, à titre de titulaire de la Police ou de gestionnaire de flottes, de visionner et d'effectuer le suivi des actions ou des événements liés à vos flottes, au moyen d'une application en ligne sécurisée. Ces événements comprennent, notamment : les accélérations, les virages, les freinages, la vitesse, le kilométrage parcouru, le moment de la conduite, l'entretien de la flotte et la conduite hors des zones/heures permises (les « **Événements suivis** »). Le Portail vous fournit également une cote d'assurance globale basée sur les Événements suivis.

(3) Admissibilité

Pour être admissible au Programme, toutes les conditions suivantes doivent être satisfaites :

- vous devez être couvert par une Police;
- votre compte doit être en règle;
- vous devez répondre à nos règles de souscription; et
- vous devez être inscrit à la Solution Fleet Complete® offerte par Complete Innovations Inc. et Société Telus Communications.

Si vous ne rencontrez plus une ou plusieurs de ces conditions d'admissibilité, votre adhésion ou votre participation au Programme pourrait être résiliée immédiatement, conformément à la section 5 (Résiliation – Terminaison) des présentes Conditions.

(4) Adhésion

L'adhésion au programme est entièrement volontaire. Il suffit de communiquer avec votre courtier pour plus de renseignements.

Vous recevrez un rabais d'adhésion qui peut varier en fonction de divers facteurs, y compris, entre autres, la juridiction territoriale de votre entreprise de flotte (le « **Rabais d'adhésion** »). Le Rabais d'adhésion sera appliqué au moment du renouvellement de la Police pour les clients actuels d'Intact qui adhèrent au Programme, ou au début du terme de la Police pour les nouveaux clients d'Intact qui adhèrent au Programme.

(5) Résiliation

Vous pourriez vous retirer du Programme à tout moment après votre adhésion.

Lorsque votre adhésion au Programme est résiliée (soit lorsque votre Police est résiliée ou non renouvelée, ou si vous n'êtes plus inscrit à la Solution Fleet Complete® ou encore si vous ne souhaitez plus participer au Programme), vous n'aurez plus accès au Portail et vous ne serez plus admissible au Rabais d'adhésion.

(6) La Solution Fleet Complete® de Complete Innovations Inc. et le Lecteur de repérage de flotte

Le Lecteur de repérage de flotte installé dans votre flotte dans le cadre de la Solution Fleet Complete® est un produit de Complete Innovations Inc. et Société Telus Communications. Intact n'assume aucune responsabilité quant à la Solution Fleet Complete® ou au Lecteur de repérage de flotte (incluant tout dommage, perte ou blessure découlant directement ou indirectement de leur utilisation), et n'est aucunement impliquée dans la production, distribution, fabrication, importation, vente, contrôle, emballage, étiquetage ou installation du Lecteur de repérage de flotte (que ce soit dans son ensemble ou des pièces individuelles).

(7) Vie privée

Quels renseignements sont recueillis ?

Le Lecteur de repérage de flotte recueille des Données d'utilisation des véhicules, ce qui nous permet de vous fournir des services de prévention de sinistre personnalisés, en cas de besoin et de les utiliser à des fins d'assurance, y compris à des fins de souscription, de tarification, ainsi qu'à des fins d'analyses actuarielles. Le Lecteur de repérage de flotte transmet les Données d'utilisation des véhicules par l'intermédiaire d'une puce de connexion cellulaire à Complete Innovations Inc., laquelle nous communique ces données par la suite.

« **Données d'utilisation des véhicules** » signifie les renseignements recueillis par le biais du Lecteur de repérage de flotte sur l'utilisation du véhicule, ou qui en sont dérivés, y compris les Événements Suivis.

Le Lecteur de repérage de flotte recueille les Données d'utilisation des véhicules en fonction de l'usage collectif des véhicules inscrits, sans identifier les conducteurs individuels et sans isoler ou catégoriser les Données d'utilisation des véhicules par conducteur individuel. Toutefois, il pourrait vous être demandé de nous fournir ou vous nous avez possiblement déjà fourni de l'information sur des conducteurs individuels des véhicules inscrits, y compris, entre autres, le nom, le numéro de permis de conduire, le dossier de conduite et l'historique de sinistres, ainsi que toute autre information requise afin de souscrire votre Police. Ainsi, vous comprenez que les Données d'utilisation des véhicules recueillies et utilisées pour les fins du Programme comportent des renseignements personnels relatifs aux conducteurs individuels, et que par conséquent, vous êtes tenu de respecter la législation relative à la protection des renseignements personnels des juridictions applicables.

Qui a accès aux renseignements ?

Vos Données d'utilisation des véhicules seront seulement utilisées et communiquées conformément au Programme, à moins que nous ne soyons légalement tenus de le faire (p. ex., en cas d'assignation à comparaître, d'enquête policière, etc.) et les Données d'utilisation des véhicules ne seront pas communiquées à des tiers, à l'exception de nos mandataires/employés et votre courtier, Complete Innovations Inc. et Société Telus Communications.

Nos mandataires/employés autorisés et votre courtier auront accès aux Données d'utilisation des véhicules uniquement dans la mesure où cela est nécessaire pour leur permettre d'accomplir leurs fonctions respectives, conformément aux présentes Conditions.

Où sont conservés ces renseignements?

Les Données d'utilisation des véhicules sont recueillies par Complete Innovations Inc. et Société Telus Communications et elles sont conservées dans leurs serveurs respectifs. Nous nous engageons à protéger la vie privée des conducteurs individuels des véhicules inscrits au Programme et à prendre notre obligation d'assurer la confidentialité et la sécurité de l'utilisation des Données d'utilisation des véhicules au sérieux. Nous exigeons de Complete Innovations Inc. qu'ils protègent les renseignements personnels des conducteurs individuels des véhicules inscrits au Programme d'une manière qui est conforme à nos propres politiques de confidentialité et pratiques de sécurité, qui sont conformes aux lois provinciales et fédérales sur la protection des renseignements personnels. Toutes les Données d'utilisation des véhicules que nous recevons pour les fins du Programme seront conservées au Canada et conformément aux lois provinciales et fédérales sur la protection des renseignements personnels et à la Promesse en matière de protection de la vie privée d'Intact, disponible à <http://www.intact.ca/vie-privee>, ainsi qu'aux politiques et protocoles d'Intact en matière de sécurité de la technologie de l'information.

Qu'advient-il du Portail lorsque votre adhésion au Programme est résiliée ?

Lorsque votre adhésion au Programme est résiliée (soit lorsque votre Police est résiliée ou non renouvelée, ou si vous n'êtes plus inscrit à la Solution Fleet Complete® ou encore si vous ne souhaitez plus participer au Programme), nous ne recevons plus de nouvelles Données d'utilisation des véhicules générées après la date effective de résiliation. Cependant, Intact continuera d'avoir accès à votre Portail pour un maximum de soixante (60) jours suivant la date effective de résiliation. Intact ne sera en aucun cas en mesure de voir les Données d'utilisation des véhicules générées suivant la date effective de résiliation.

Qu'en est-il du consentement ?

Afin de participer au Programme, vous devez vous assurer, avant qu'un conducteur individuel ne conduise un véhicule inscrit, que vous l'informez au sujet du Programme, et lorsque la loi de votre juridiction l'exige, que vous obtenez son consentement à la collecte, l'utilisation et la communication de ses renseignements personnels pour les fins du Programme.

Si vous ne rencontrez pas cette condition, votre adhésion ou participation au Programme pourrait être résiliée immédiatement conformément à la section 5 (Résiliation) des présentes Conditions.

Si vous nécessitez de plus amples informations à l'égard de votre obligation d'obtenir le consentement de vos conducteurs dans le cadre de ce Programme, vous devriez obtenir l'avis de votre conseiller juridique habilité à pratiquer le droit dans votre province ou territoire à cet effet.